



National Defence

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Défense nationale

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

DLP53BidsReceiving.DAAT53Receptiondessoumissions@forces.gc.ca

Attention: - Attention :
Martin Rhéaume, DLP 5-3 (BT038B)

Solicitation Closes - L'invitation prend fin

At - à :
2:00 PM - 14:00

On - le : 11 March 2021 – 11 mars 2021

Time Zone - Fuseau Horaire :
Eastern Standard Time (EST)
Heure normale de l'Est (HNE)

Title - Sujet SELF-CONTAINED SNOW BLOWER SOUFFLEUSE À NEIGE AUTONOME		Amendment No. - N° modif. 002
Solicitation No. N° de l'invitation W8476-216425/A	Date of Amendment Date de modification 04-03-2021	
Address enquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Martin Rheaume E-Mail Address - Courriel Martin.rheaume@forces.gc.ca		
Destination See herein - Voir aux présentes		

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required Livraison exigée See herein - Voir aux présentes	Delivery offered Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print): La personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Name - Nom	Title - Titre
Signature	Date

LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION À SOUMISSIONNER VISE À :

1. Donner des précisions et à répondre aux questions des fournisseurs éventuels;
2. Modifier 6.5.4 Service après-vente (Hall Beach, NU); et
3. Modifier Annexe A 3.11 (a) Lubrifiants et fluides hydrauliques pour froid extrême.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 04	<p>Selon le point 3.4 (a), une souffleuse à neige à double vis foreuses est requise. Nos souffleuses à neige standard sont des rubans hélicoïdaux doubles. 1 ruban hélicoïdal gauche et 1 ruban hélicoïdal droit. Cet article limite les soumissionnaires à Larue et RPM Tech. Comme vous le savez peut-être, ces deux modèles ne sont que deux modèles différents (deux rubans hélicoïdaux et une double tarière) avec la même capacité de fonctionnement et la même durée de vie.</p>
Response 04	<p>Le MDN ne considère pas ces deux modèles comme équivalents en performance et capacité alors en accord avec l'annexe A para 3.4 (a) une souffleuse à double vis foreuse est requise. De plus, il y a plus de deux manufacturiers connus qui fabriquent des équipements qui rencontrent les besoins de la sollicitation.</p>
Question 05	<p>Tel que spécifié au point 4.2.3 Trousse de pièces de départ Cette approbation doit être faite avant la fermeture de l'invitation, l'entrepreneur doit savoir exactement quelles pièces seront exigées par le client et non après, il y a trop de variable.</p>
Response 05	<p>Tel que décrit à l'annexe A para 4.2.3, chaque trousse de pièces de départ doit comprendre les pièces requises pour effectuer l'entretien préventif sur une souffleuse à neige pour une période d'un an conformément au manuel d'entretien pour chaque configuration/modèle. Ceci inclus le remplacement intégral des filtres et éléments filtrants.</p> <p>La trousse de pièces de départ comprends toutes les pièces qui doivent être changées de façon préventive après un nombre d'heures d'utilisation ou une période donnée selon les recommandations du manuel d'entretien du fabricant. Ceci ne comprend PAS les fluides et liquides. Ceci ne comprend PAS les pièces d'usure qui sont fonction de la sévérité des conditions d'utilisation particulières.</p> <p>Normalement cette trousse contient presque exclusivement des filtres et éléments filtrants et à l'occasion peut contenir des courroies, etc., selon le manuel d'entretien du fabricant. Afin de valider la liste le MDN va consulter le manuel d'entretien ou la cédule d'entretien recommandé par le fabricant.</p> <p>Voir réponse à la question 6 pour davantage de détails.</p>
Question 06	<p>Tel que spécifié au point 4.2.3 Trousse de pièces de départ Vous trouverez ci-joint une cédule d'entretien pour notre modèle qui rencontre les spécifications techniques demandées.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Doit-on fournir les fluides hydrauliques, engrenages et liquide de refroidissement?2. Combien d'heures d'utilisations estimés vous? 200 ou 500 ?3. Pour les pièces de rechange, doit-on inclure des pièces d'usure? Patins, lame, pelles de ventilateur? <p>Nous voudrions suggéré d'utiliser du liquide de refroidissement à vie allongée de Caterpillar, 6000 heures ou 3 ans minimum, après 3 ans le liquide peut être vérifié et seulement un ajustement d'additif peut-être nécessaire. Ceci est un geste pour l'environnement. Tous les manufacturiers de moteur ont ce type de liquide de refroidissement afin de limiter l'utilisation de produit dangereux.</p>
Response 06	<p>Voir réponse à la question 5 pour davantage des détails additionnels.</p> <ol style="list-style-type: none">1. La trousse de pièces de départ ne contient PAS les liquides.

	<p>2. Les heures d'utilisation à estimer sont selon la demande de garantie soit 500 heures.</p> <p>3. Les pièces d'usure tels patins, lame, pelles de ventilateur, qui dépendent des conditions d'utilisation, ne sont PAS requises dans la trousse à moins que le manufacturier ne recommande de remplacer ces items de façon préventive en fonction des heures d'utilisation ou d'une période fixe de moins d'un an sans égard aux conditions d'utilisation.</p> <p>Nous vous remercions de la proposition pour un liquide de refroidissement à vie allongée propre à un manufacturier (propriétaire). Vu le concept d'opération, de maintenance et la chaîne d'approvisionnement actuels du MDN pour cet équipement, il n'est pas désirable d'avoir des lubrifiants et fluides propriétaires dans ces équipements.</p> <p>Notez que la traduction française de l'annex A para 3.11 (a) n'est pas fidèle à la version anglaise qui exige que les fluides et lubrifiants soient 'non propriétaires' et la version française sera modifiée pour cet achat.</p> <p>Nous vous remercions pour votre suggestion et cell-ci sera considérée en vue d'achats futurs.</p>
Question 07	<p>Nous répondons à l'exigence à 100% sauf au point 6.5.4 Service après-vente (Hall Beach NU) page 18 de 25.</p> <p>Nous n'avons pas de concessionnaire dans ce domaine, alors j'aimerais savoir du MDN ce que l'on attend de notre entreprise à ce sujet.</p> <p>En cas de succès, nous fournirons toutes les pièces requises sous garantie ainsi que toutes les informations nécessaires pour résoudre le problème.</p>
Response 07	<p>Merci d'avoir posé la question, il y a une erreur à l'Article 6.5.4 de la DDP. On aurait dû indiquer le lieu de livraison de l'équipement qui est «BFC North Bay, ON».</p> <p>La garantie / service après-vente devrait être fourni à proximité du lieu de livraison qui, dans le cas présent, est la BFC North Bay. Dans les cas où le MDN déplace l'équipement et ne peut pas le ramener au lieu de livraison pour les réparations sous garantie, il est d'usage que le MDN ne demande que les pièces et / ou les informations techniques nécessaires pour effectuer les réparations sous garantie avec ses propres techniciens. Si une pièce devait être retournée après les réparations sous garantie, le MDN renverrait au minimum cette pièce au lieu de livraison de l'équipement.</p> <p>Le paragraphe 6.5.4 de la DDP sera modifié.</p>

CETTE DEMANDE DE SOUMISSIONS EST MODIFIÉE PAR LA PRÉSENTE COMME SUIT :

SUPPRIMER à la page 18 , 6.5.4 Service après-vente (Hall Beach, NU) en entier et REMPLACER par :

6.5.4 Service après-vente (North Bay, ON)

- A. Les concessionnaires ou les agents suivant sont autorisés à fournir des services après-vente, à faire de l'entretien et des réparations couvertes par la garantie, ainsi qu'à offrir une gamme complète de pièces de rechange pour le véhicule ou l'équipement vendu :

Nom : _____
Titre : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

SUPPRIMER à l'Annexe A para 3.11 Lubrifiants et fluides hydrauliques pour froid extrême¹ en et REMPLACER par ce qui suit:

3.11 (a) Lubrifiants et fluides hydrauliques pour froid extrême. La souffleuse à neige (moteur, transmission, différentiel), les attachements et les accessoires doivent être fournis avec les lubrifiants synthétiques et les fluides hydrauliques pour froid extrême recommandés par le fabricant, et non propriétaires, à la place des lubrifiants et des fluides standard.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.